



# Commune de Gibloux

---

## Bulletin communal



N° 2 – juin 2018

# SOMMAIRE

Message du Conseil communal .....	2
Politique communale .....	4
Finances .....	4
Comptes 2017.....	4
Facturations diverses.....	9
Ordre public – sécurité – Service du feu.....	10
Sécurité et tranquillité publiques .....	10
Organisation de manifestations temporaires.....	11
Mondial 2018 .....	11
Statistiques du corps des sapeurs-pompiers Gibloux 2017 .....	12
Affaires scolaires - Structures de garde - Enfance et jeunesse .....	14
Accueils extrascolaires (AES).....	14
Politique de l'Enfance et de la Jeunesse .....	14
Transports .....	16
Sondage bus de nuit à Gibloux .....	16
Déchets .....	18
Agriculture .....	19
Chenilles urticantes.....	19
Energie .....	21
Visite d'une installation de Biogaz.....	21
Le Conseil général.....	24
Décisions du Conseil général .....	24
Informations de l'administration et des services.....	25
Fermeture d'été .....	25
Fête Nationale .....	25
Secrétariat général .....	25
Matériel de vote .....	25
Contrôle de l'habitant.....	26
Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge.....	26
Documents d'identité .....	26
Service des forêts .....	28
Bois de feu .....	28
Bibliothèque du Gibloux.....	29
Ludothèque du Gibloux.....	29
La Ludothèque du Gibloux déménagement.....	29
Site internet .....	29
Informations générales .....	30
Contrôle des champignons .....	30
Association YFU .....	31
Adresses et horaires des services .....	32

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

---

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,



Ce début d'année a été marqué par un certain nombre d'évènements qui ont visé à rapprocher les autorités communales des habitants et des entreprises. Le Conseil communal a notamment organisé une soirée d'accueil des nouveaux habitants et une rencontre des entreprises sises sur le territoire de Gibloux. Ces deux réceptions ont reçu un écho très positif des participants.

Lors de la soirée d'accueil des nouveaux habitants, le Conseil communal a pu donner un aperçu de tous les services que la Commune de Gibloux met à leur disposition. Les inter-sociétés ont eu l'occasion de leur présenter les possibilités d'activités de loisirs ou de bénévolat qui sont prêtes à les accueillir. Ce moment de contact avec les nouveaux habitants est un moment d'échanges très important, car il nous permet de mieux comprendre leurs attentes.

La soirée des entreprises a également pour objectif de permettre la rencontre des chefs d'entreprises avec les autorités communales. Elle a ainsi donné l'occasion au Conseil communal de confirmer sa politique d'attirer des entreprises génératrices d'emplois dans ses zones d'activité. Ce choix est motivé par le manque de postes de travail sur le territoire communal et la qualité de vie de notre population qui se mesure aussi par la distance à parcourir pour exercer sa profession. Si nous arrivons à attirer des entreprises et à les convaincre d'installer leur siège social chez nous pour y développer leurs activités, un premier pas important sera franchi dans la direction du choix politique du Conseil communal.

Dans cette optique, il faut encore disposer de zones d'activité qui puissent accueillir de telles entreprises. Avec les zones d'activité « La Longivue » sur Farvagny et celle de « Combernesse » sur Rossens, nous avons de bonnes opportunités à offrir. A « La Longivue », une surface de 120'000 m<sup>2</sup> sera mise à disposition des entreprises très prochainement. En effet, il semble que le Département de l'aménagement, de l'environnement et des constructions approuvera avant l'été le plan d'aménagement de détail pour cette zone d'activité. Certaines entreprises se sont déjà montrées intéressées et le Conseil communal collabore pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs décisions d'implantation.

Au début juin 2018 s'est déroulé un autre grand évènement concernant la commune. Nous pensons à l'inauguration de l'administration communale et de l'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand (école, accueil extrascolaire, crèche, salles pour les sociétés). Cette manifestation est l'aboutissement d'un long processus de travail qui a été mené à bien principalement par la Commission de bâtisse.

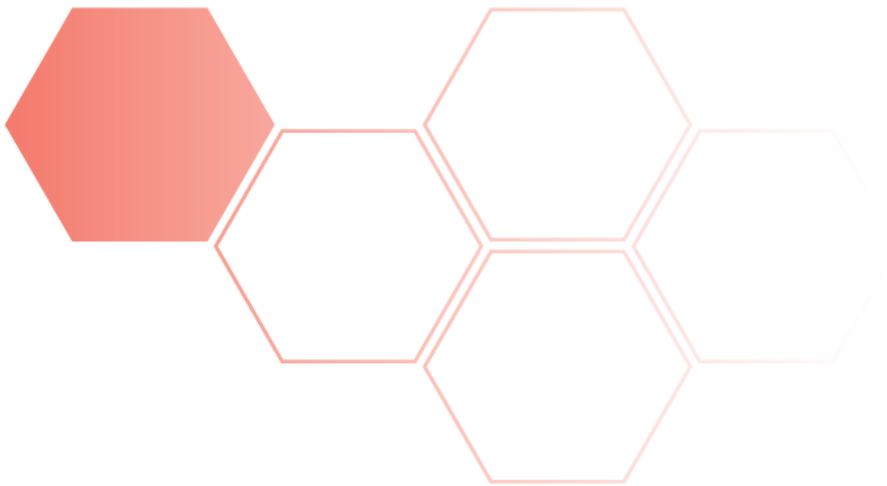
Le Conseil communal profite de ce message pour adresser ses plus sincères remerciements à M. Bernard Eltschinger pour tout le travail qu'il a effectué en tant que président de la Commission de bâtisse. Il salue l'opportunité saisie par l'ancien Conseil communal de Farvagny, sous sa conduite au titre de syndic, d'acquérir la propriété qui jouxte le complexe existant où se trouve à présent la nouvelle administration.

Nous voulons encore une fois réitérer nos remerciements aux meneurs de ce projet, sous la conduite de M. Eltschinger depuis 2014 et de Mme Brigitte Cottet, secrétaire générale communale, pour leur engagement de tous les instants à faire avancer la concrétisation de cette importante réalisation et à trouver des solutions judicieuses lors de difficultés. Le résultat de cette implication a permis ces magnifiques constructions qui font notre fierté.

Enfin, nous adressons encore nos remerciements aux membres de la Commission de bâtisse, aux architectes, MM. Bosson et Meuwly, aux ingénieurs et à toutes les entreprises et personnes qui ont participé activement à ces réalisations.

Ce qui précède démontre bien qu'une étape a été franchie, celle de l'entrée effective de la Commune de Gibloux dans l'ère d'une commune établie, fonctionnelle et efficiente. Les autorités communales pourront dès lors se consacrer davantage aux défis de la direction à donner pour l'avenir de la commune afin qu'elle reste toujours au service de sa population.

Pour le Conseil communal de Gibloux  
Jean-François Charrière  
Votre Syndic



# POLITIQUE COMMUNALE

## FINANCES

### Comptes 2017

Les comptes 2017, deuxième exercice de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans sa séance du 28 mai 2018 sur la base du rapport de l'organe de révision Fiduservice SA.

#### 1. Comptes de fonctionnement 2017

##### 1.1 Résultats généraux

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Chiffres bruts</b>	<b>46'554'845.90</b>	<b>46'609'062.14</b>	<b>38'783'527.00</b>	<b>38'813'746.00</b>
Excédent de produits	54'216.24		30'219.00	
Amortissements obligatoires	1'516'806.80		1'816'647.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	3'987'181.00		1'675'180.00	
<b>Cash flow</b>	<b>5'558'204.04</b>		<b>3'522'046.00</b>	
<b>Ecritures à déduire</b>				
Doubles écritures	11'107'236.83	11'107'236.83	4'660'217.00	4'660'217.00
Attributions aux réserves non-obligatoires	3'987'181.00		1'675'180.00	
Aide à la fusion		1'675'180.00		1'675'180.00
<b>Total</b>	<b>15'094'417.83</b>	<b>12'782'416.83</b>	<b>6'335'397.00</b>	<b>6'335'397.00</b>
<b>Chiffres nets du fonctionnement communal</b>	<b>31'460'428.07</b>	<b>33'826'645.31</b>	<b>32'448'130.00</b>	<b>32'478'349.00</b>
<b>Excédent brut de produits</b>	<b>2'366'217.24</b>		<b>30'219.00</b>	
<b>Evolution des charges par rapport au budget</b>	<b>- 987'701.93</b>			
<b>Evolution des produits par rapport au budget</b>		<b>1'348'296.31</b>		
<b>Excédent net de produits</b>	<b>54'216.24</b>		<b>30'219.00</b>	

**Les comptes de fonctionnement 2017, deuxième exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents.**

Des produits de près de Fr. 1'350'000.00 supérieurs au budget (+ 4 %) et des charges de près de Fr. 1'000'000.00 inférieures au budget (- 3.1 %), permettent de dégager un **excédent brut de produits de Fr. 2'366'217.24** alors que le budget ne prévoyait qu'un modeste excédent de produits de Fr. 30'219.00.

Le résultat 2017 confirme les résultats de l'exercice 2015 des cinq communes (Fr. 2'003'874.46) et de l'exercice 2016 de la commune fusionnée (Fr. 1'289'132.38) et la bonne santé des finances de la nouvelle commune.

Après déduction d'une attribution aux réserves de Fr. 2'312'001.00 en plus de la totalité du montant de Fr. 1'657'180.00 reçu au titre de l'aide à la fusion, **l'excédent net de produits de l'exercice 2017 s'élève à Fr. 54'216.24.**

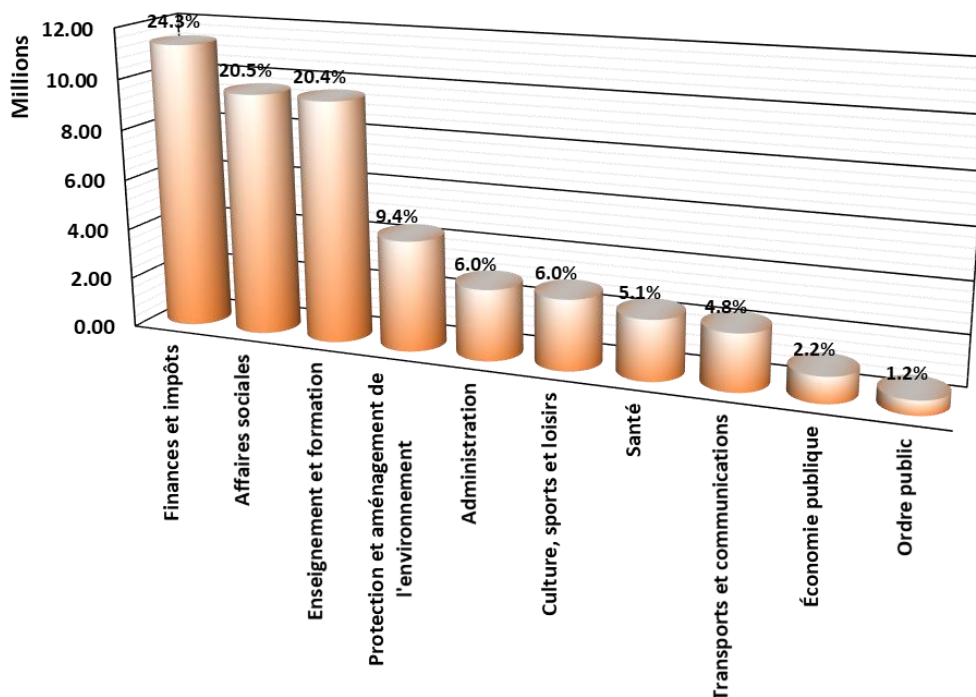
## 1.2 Résultats par chapitre

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	2'811'748.35	91'274.30	3'012'015.00	31'700.00	2'842'156.90	88'270.90
Ordre public	562'517.70	275'735.00	618'643.00	252'650.00	616'883.88	345'707.23
Enseignement et formation	9'516'054.00	996'248.25	9'604'484.00	925'517.00	9'003'468.20	979'641.70
Culture, sports et loisirs <sup>1)</sup>	2'783'834.30	1'192'059.95	1'873'134.00	222'145.00	1'809'753.20	481'124.70
Santé	2'378'800.45	46'468.10	2'460'358.00	60'000.00	2'395'183.10	119'668.90
Affaires sociales <sup>2)</sup>	9'565'190.66	5'891'991.50	7'732'101.00	4'159'662.00	7'363'778.02	3'964'568.74
Transports et communications	2'238'917.95	102'282.15	2'088'081.00	89'200.00	1'787'392.58	162'944.15
Protection et aménagement de l'environnement	4'373'744.95	3'888'517.31	4'711'947.00	4'203'900.00	3'453'515.75	2'884'907.55
Économie publique	1'021'496.23	1'710'647.44	1'030'829.00	1'675'384.00	975'800.18	1'738'078.88
Finances et impôts <sup>3)</sup>	11'302'541.31	32'413'838.14	5'651'935.00	27'193'588.00	11'870'278.34	31'413'805.34
<b>Total</b>	<b>46'554'845.90</b>	<b>46'609'062.14</b>	<b>38'783'527.00</b>	<b>38'813'746.00</b>	<b>42'118'210.15</b>	<b>42'178'718.09</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>54'216.24</b>		<b>30'219.00</b>		<b>60'507.94</b>	

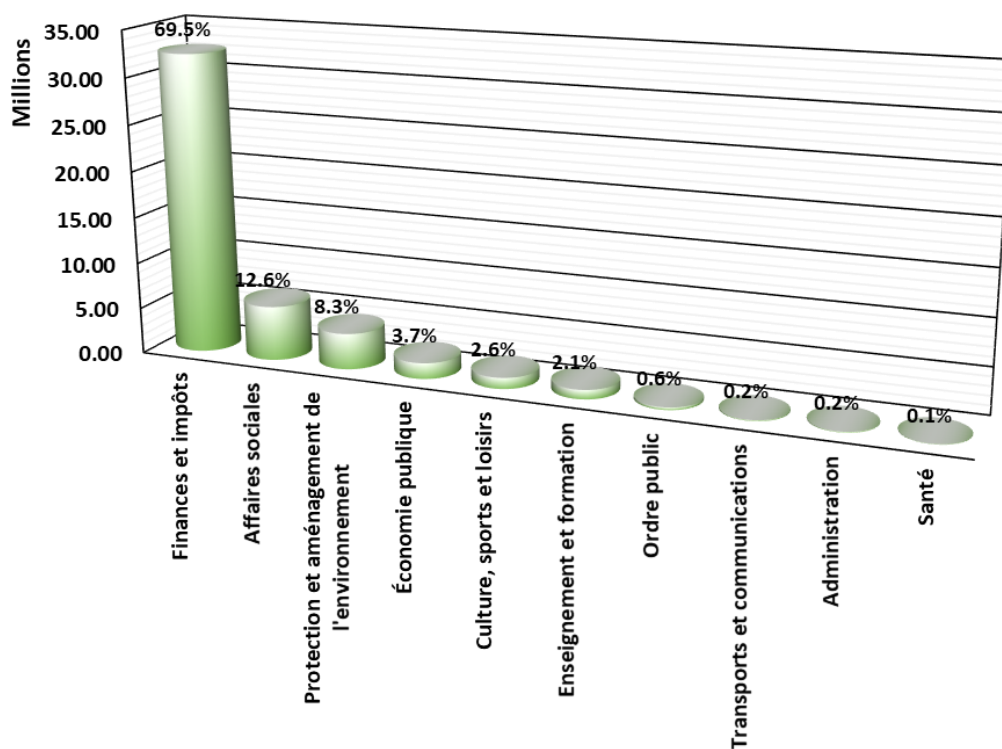
Les écarts importants entre comptes et budget sont principalement dus :

- 1) aux doubles écritures relatives à l'encaissement des impôts paroissiaux ;
- 2) aux doubles écritures du Service social (gestion de dossiers financiers pour des tiers) ;
- 3) aux doubles écritures relatives à la gestion des réserves.

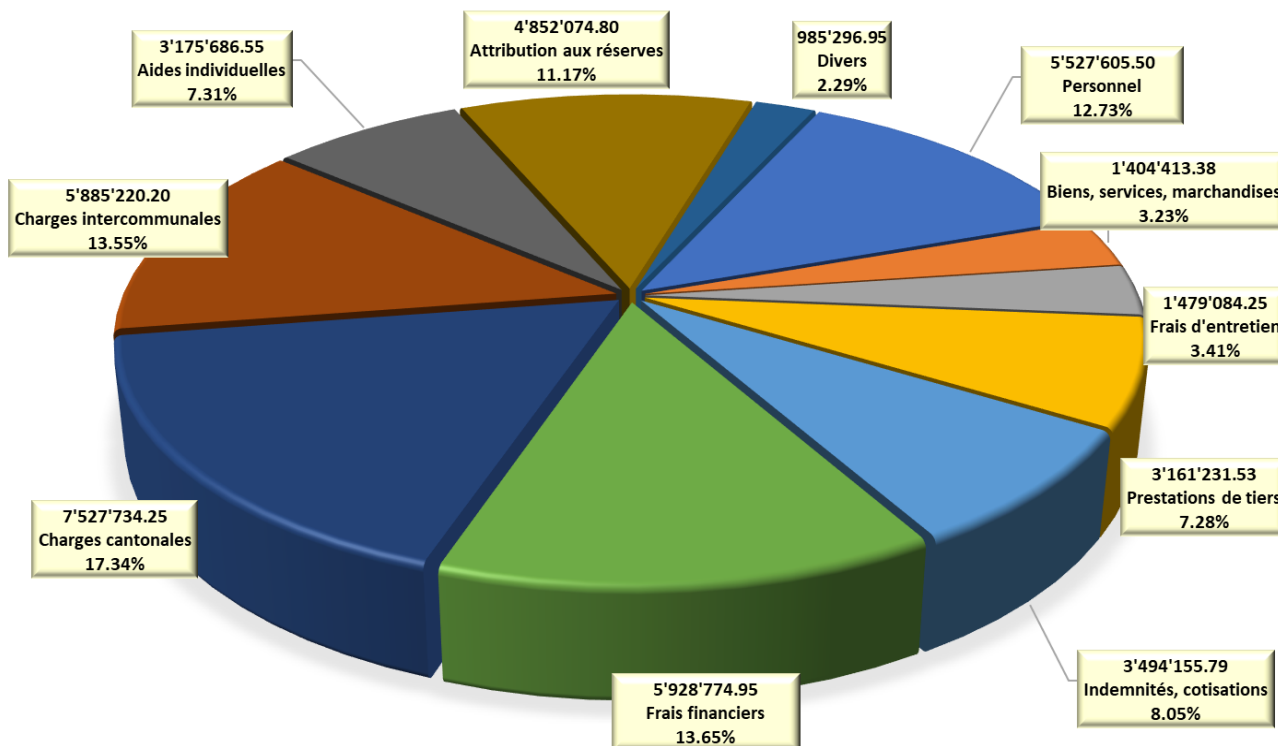
## 1.3 Répartition des charges par chapitre



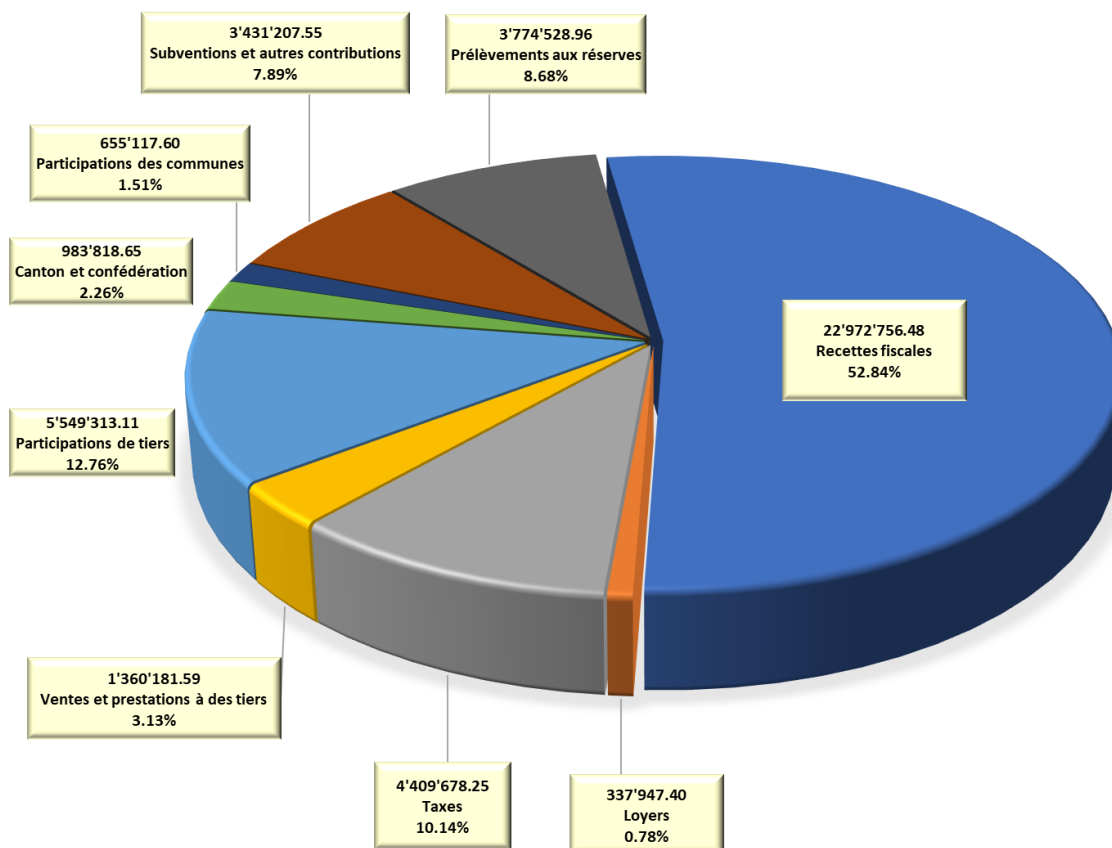
## 1.4 Répartition des produits par chapitre



## 1.5 Répartition des charges nettes par nature – Total Fr. 43'421'278.15



## 1.6 Répartition des produits nets par nature – Total Fr. 43'475'503.39



## 2. Comptes des investissements 2017

### 2.1 Par chapitre

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	51'000.00	12'825.20	50'000.00	10'000.00
Transports et communications	935'354.45		2'256'000.00	114'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	2'146'353.65	512'633.15	3'781'000.00	770'000.00
Economie publique	59'074.10	2'000.00	70'000.00	
Finances et impôts	5'014'439.95	23'200.00	5'420'000.00	265'000.00
<b>Total</b>	<b>8'206'222.15</b>	<b>550'658.35</b>	<b>11'577'000.00</b>	<b>1'159'000.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		<b>7'655'563.80</b>		<b>10'418'000.00</b>

### 2.2 Par catégorie

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Recettes d'investissement : taxes, ventes et autres contributions		467'308.05		705'000.00
Charges diverses	98'275.65			
Projets terminés en 2017	868'784.25	53'350.30	1'041'000.00	55'000.00
Projets en cours	7'239'162.25	30'000.00	10'536'000.00	399'000.00
<b>Total</b>	<b>8'206'222.15</b>	<b>550'658.35</b>	<b>11'577'000.00</b>	<b>1'159'000.00</b>
<b>Résultat (excédent de charges)</b>		<b>7'655'563.80</b>		<b>10'418'000.00</b>

**Les comptes des investissements 2017 bouclent avec un excédent de charges de près de Fr. 2'760'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires.** Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. Fr. 3'000'000.00) et à des recettes d'investissements de près de Fr. 240'000.00 inférieures au budget.



### 3. Bilan au 31 décembre 2017

	Bilan au 01.01.2017	Mouvement	Bilan au 31.12.2017
<b>Actifs</b>	<b>56'335'319.83</b>	<b>461'543.84</b>	<b>56'796'863.67</b>
<b>Patrimoine financier</b>			
Disponibilités	6'645'563.36	1'710'948.59	8'356'511.95
Avoirs	-3'681'650.29	-4'291'438.25	-7'973'088.54
Placements	650'150.75	-15'503.70	634'647.05
Actifs transitoires	15'907'007.30	695'755.96	16'602'763.26
<b>Patrimoine administratif</b>			
Investissements	36'814'248.71	2'361'781.24	39'176'029.95
<b>Passifs</b>	<b>-56'335'319.83</b>	<b>-461'543.84</b>	<b>-56'796'863.67</b>
<b>Engagements</b>			
Engagements courants	-1'735'657.80	-1'279'773.01	-3'015'430.81
Dettes à moyen et long terme	-43'643'686.00	1'441'630.00	-42'202'056.00
Engagements particuliers	-9'649.20		-9'649.20
<b>Provisions</b>	<b>-1'285'701.53</b>	<b>311'385.00</b>	<b>-974'316.53</b>
<b>Passifs transitoires</b>	<b>-457'644.90</b>	<b>196'976.25</b>	<b>-260'668.65</b>
<b>Réserves</b>	<b>-4'170'010.18</b>	<b>-1'077'545.84</b>	<b>-5'247'556.02</b>
<b>Fortune</b>	<b>-5'032'970.22</b>	<b>-54'216.24</b>	<b>-5'087'186.46</b>

Le bilan résumé au 31.12.2017 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Le poste d'actifs « Avoirs » avec un solde négatif provient du mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs !
- Malgré un programme d'investissements soutenu, les dettes à moyen et long terme (emprunts bancaires et emprunts LIM) sont en diminution de près de Fr. 1'500'000.00.
- Les réserves disponibles augmentent de Fr. 1'100'000.00.

Pour encore plus de détails sur les comptes 2017, voir sur le site internet communal :

<http://www.commune-qibloux.ch>.



## **Facturations diverses**

### **1. Facturation des taxes sur l'eau potable et l'épuration**

#### **Correctif sur les factures pour les taxes épuration 2017**

Comme déjà annoncé dans le bulletin communal de mars 2018, le Conseil communal a décidé de corriger la facturation 2017 en calculant la taxe de base en fonction du nombre d'équivalent-habitant par personne (EH personne) au lieu de pièces habitables (EH pièce habitable), suite aux réactions et réclamations reçues.

Les correctifs ont été apportés, sauf dans les cas où ils étaient en défaveur des abonnés, et sont envoyés à fin juin 2018 dans la même enveloppe que la facture d'acompte sur les taxes eau et épuration 2018 (voir paragraphe ci-dessous). D'un point de vue informatique, le correctif 2017 est traité de façon totalement séparée de l'acompte 2018, le montant en faveur des abonnés sera remboursé à part, nous remercions dès lors les personnes concernées de nous communiquer leurs références bancaires. Il est donc essentiel que la facture d'acompte eau-épuration 2018 soit payée en totalité et que le correctif 2017 ne soit pas déduit de cette facture en compensation.

#### **Acompte sur les taxes 2018**

Selon le calendrier de facturation des taxes publié dans le bulletin communal de mars 2018, un acompte sur les taxes eau et épuration est facturé en juin 2018. Il sera déduit de la facture de décompte, qui sera établie en novembre 2018, après la saisie de la consommation d'eau relevée dans le courant du mois d'octobre.

### **2. Facturation des impôts**

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le bulletin communal de mars 2018, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

### **3. Recommandations et divers**

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

De plus, nous vous remercions de ne plus utiliser les comptes bancaires des anciennes communes, étant donné que ceux-ci seront bouclés. Le compte à utiliser est celui ouvert au nom de la commune de Gibloux auprès de la Banque Cantonale de Fribourg : IBAN CH47 0076 8300 1401 9700 3.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

## Sécurité et tranquillité publiques

Nous adressons un rappel de quelques règles visant à maintenir la sécurité et la tranquillité publiques, **notamment à l'approche de la fête nationale.**

Articles extrait du règlement de police adopté par le Conseil général de Gibloux le 27 juin 2017 et approuvé par la Direction de la sécurité et de la justice le 23 août 2017.

### Art. 17 Ordre public

<sup>1</sup>Il est interdit, sur le domaine public, de provoquer, par un comportement personnel inadéquat, des désordres et d'autres nuisances ainsi que d'importuner les passants.

<sup>2</sup>Il est en particulier interdit :

- a) de causer du désordre et du tapage ;
- b) de commettre tout acte de vandalisme ;
- c) de faire du feu, en dehors des endroits prévus à cet effet ;
- d) de porter atteinte à la flore et à la faune.

### Art. 18 Tranquillité publique

<sup>1</sup>Il est interdit de provoquer, sur le domaine public ou sur une propriété privée, des nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique. Les cas d'urgence ainsi que les cas d'entreprises exigeant une exploitation continue sont réservés.

<sup>2</sup>Il est en particulier interdit :

- a) de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22h00 à 06h00 ;
- b) d'utiliser, sur le domaine privé, des instruments ou appareils bruyants (ventilateur, pompe, aspirateur, compresseur, tondeuse à gazon, motoculteur ou d'autres machines à moteur analogues) dont le son est entendu par les habitants voisins et les importune pendant les jours et/ou horaires suivants :
  - les dimanches et les jours fériés ;
  - du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 ;
  - le samedi jusqu'à 8h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00 ;
- c) d'exploiter des stations de lavage pour véhicules sans service à la clientèle :
  - tous les jours de 21h00 à 07h00 ;
  - Les stations de lavage pour véhicules avec services à la clientèle sont soumises au règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces ;
- d) d'utiliser sur le domaine privé des machines de chantier produisant des nuisances sonores excédant les prescriptions fédérales ;
- e) d'organiser des activités ou des jeux bruyants ou incommodes pour autrui, en dehors des endroits désignés à cet effet.

<sup>3</sup>Les dispositions de l'article 12 let. a LACP (désordre ou tapage troublant la tranquillité publique) et de l'article 12 let. b LACP (ne pas prendre les mesures pour éviter que les cris d'animaux dont on a la garde n'importunent les habitants) sont réservées.

## Art. 19 Sécurité et salubrité publiques

<sup>1</sup>Il est interdit, par un comportement personnel inadéquat, de mettre en danger la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que la vie, la santé et les biens des administrés.

<sup>2</sup>Il est en particulier interdit:

- a) de tirer des engins pyrotechniques destinés au simple divertissement personnel (fusées) entre 24h00 et 05h00 ;
- b) de tirer des coups de feu sans l'autorisation de la Police cantonale ; la législation fédérale sur l'armée et l'administration militaire ainsi que celle sur les armes sont réservées ;
- c) de faire du feu sur le domaine public ;
- d) d'uriner ou de déposer des immondices sur le domaine public ;
- e) de poser des vases à fleurs ou d'autres objets sur les rebords des fenêtres, balcons ou corniches si toutes les précautions n'ont pas été prises pour éviter de gêner ou de blesser autrui ;
- f) d'épandre du purin ou d'autres engrais nauséabonds les samedis, dimanches et jours fériés ;
- g) de déposer, en quelconque endroit, des seringues ou d'autres objets dangereux ;
- h) de repousser de la neige sur la voie publique et d'y déverser celle des toits ;
- i) de diffuser des fumées ou odeurs excessives pour autrui ;
- j) de salir, de souiller ou d'endommager d'une manière quelconque, notamment par des dessins ou des inscriptions, la voie publique, les constructions, installations, affiches ou objets quelconques ;
- k) de déposer des débris ou papiers en dehors des endroits réservés à cet effet ;
- l) de laver des véhicules de tout genre en dehors des endroits réservés à cet effet.

<sup>3</sup>Les mesures de prévention et les interdictions prévues par la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions, sur la protection de l'environnement, sur l'élimination des déchets, sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, sur la protection des animaux, sur la circulation routière, sur les routes ainsi que sur la chasse, la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, sont réservées.

## Organisation de manifestations temporaires

Des formulaires officiels sont disponibles sur notre site internet pour les **demandes de travaux à la police routière** lors de manifestations. Vous les trouverez en suivant le lien ci-après : <http://commune-gibloux.ch/culture-loisirs/formulaires-divers-pour-manifestations>.

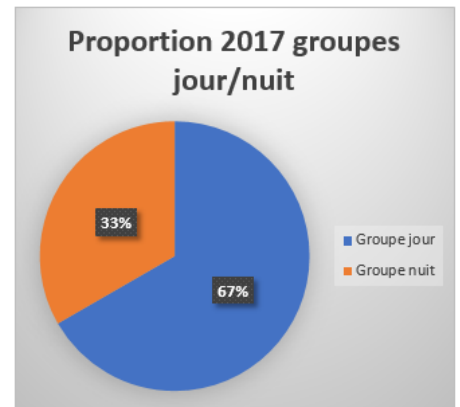
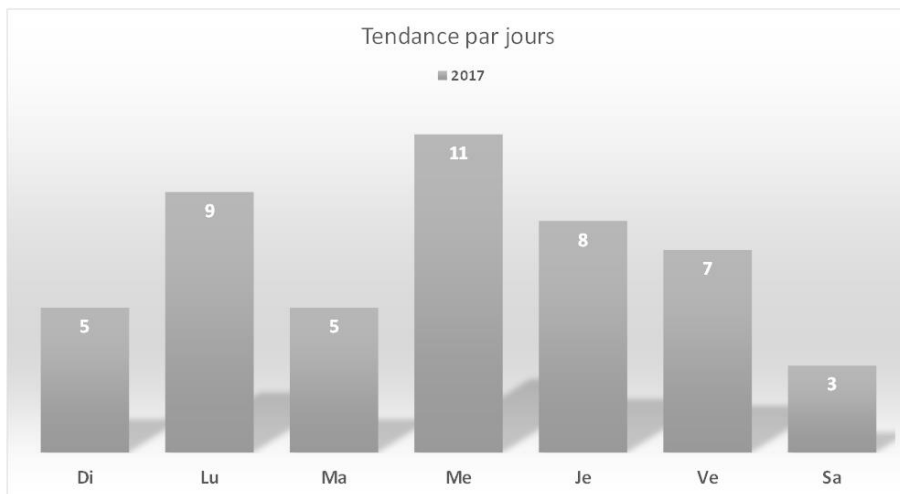
Nous relevons qu'il existe un formulaire pour le CSP Gibloux (sans Le Glèbe) et un formulaire pour le CSPI Gibloux Nord (Le Glèbe).

Ces documents doivent être remis à l'administration au minimum 2 mois avant la manifestation.

## Mondial 2018

Des informations et recommandations relatives aux manifestations en lien avec le Mondial 2018 sont également disponibles sur notre site internet en suivant le lien mentionné ci-dessus.

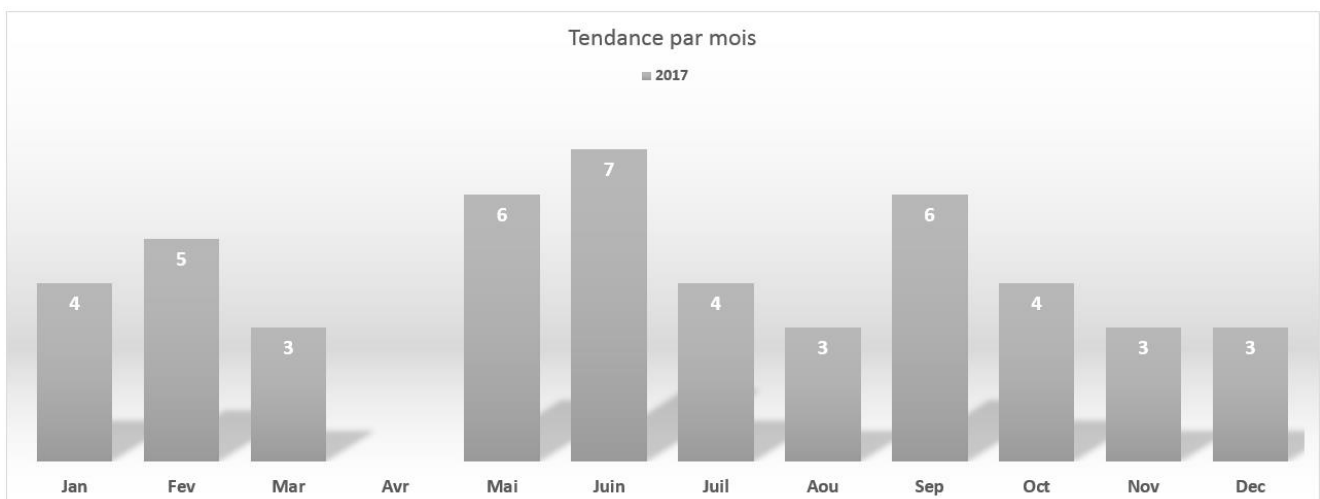
# Statistiques du corps des sapeurs-pompiers Gibloux 2017



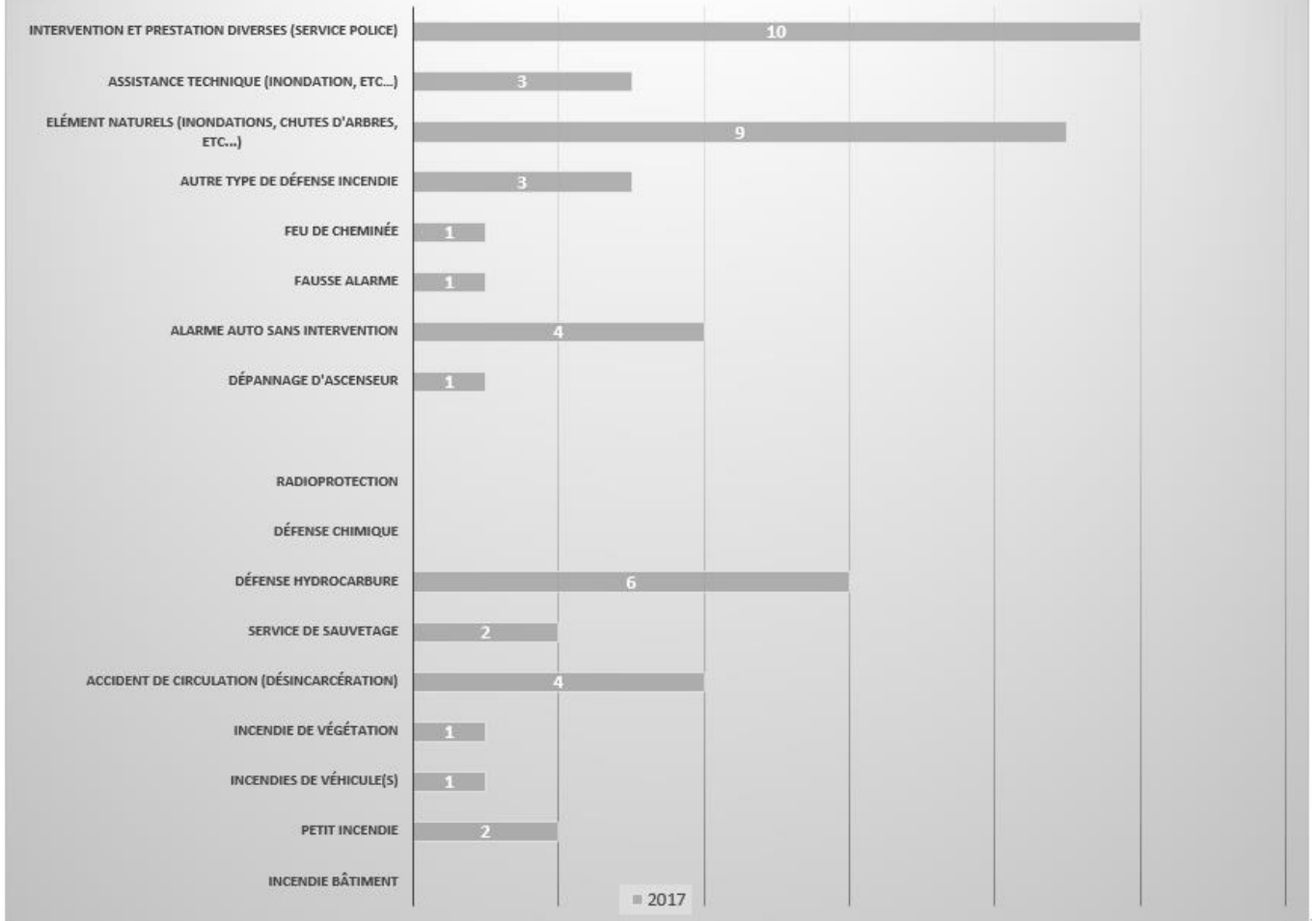
Nombre de jours avec des sapeurs du CSP Gibloux actifs 155 jours

Tendance 3/7

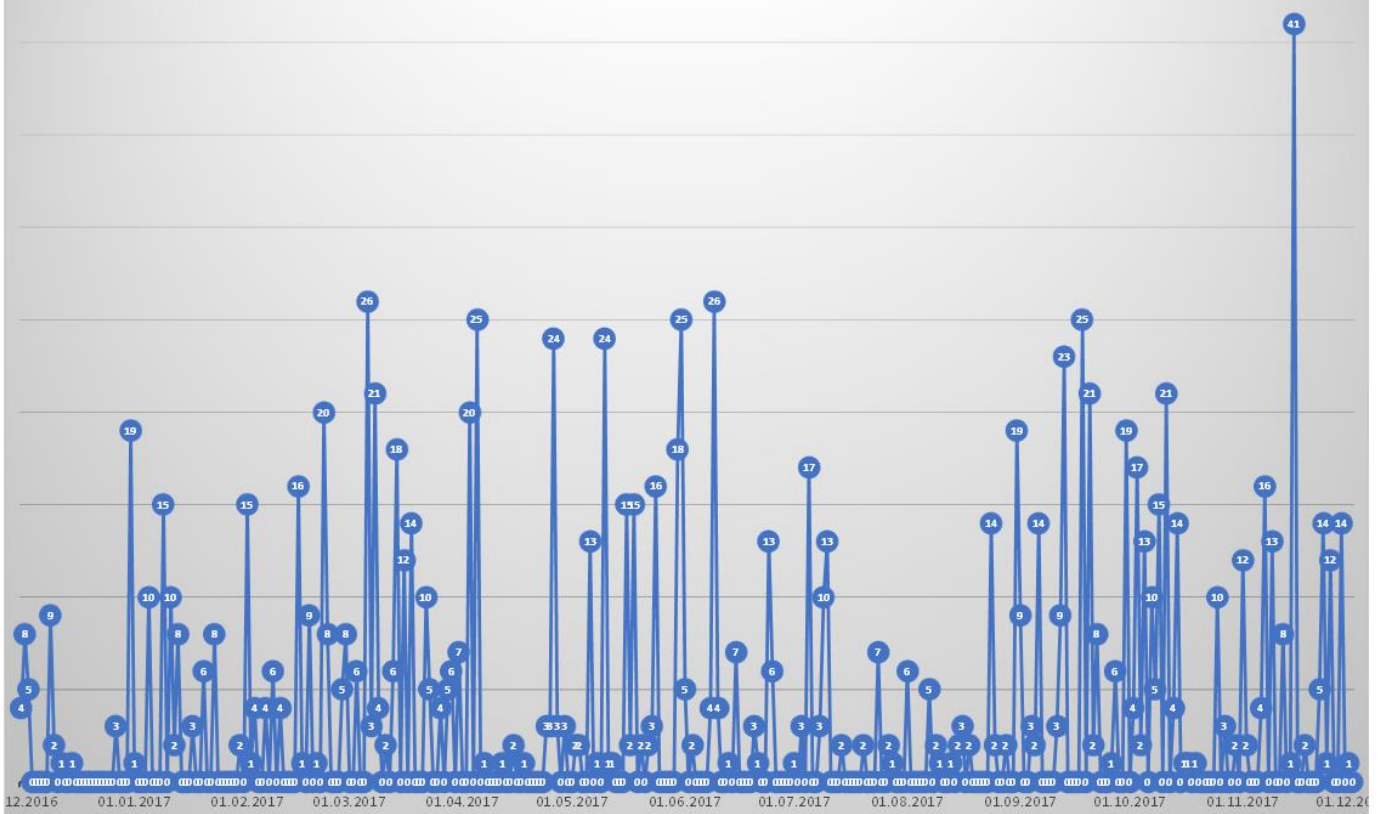
Nous travaillons pour la population tous 2.4 jours



### Interventions par genre



### Engagements chaque jour de l'année 2017



# AFFAIRES SCOLAIRES - STRUCTURES DE GARDE - ENFANCE ET JEUNESSE

## Accueils extrascolaires (AES)

La nouvelle réglementation relative aux AES est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Grâce à la réorganisation de la structure et l'optimisation des charges, les prestations peuvent être progressivement étendues afin de mieux répondre aux besoins de la population tout en contenant les coûts. Ces différentes phases test pourront ainsi être pérennisées en fonction de la demande.

### Ouverture durant les vacances scolaires

Dès cet été 2018, l'AES sera ouvert durant les vacances scolaires. Cette phase test s'étendra sur plus de quatre semaines (début et fin des vacances d'été, respectivement vacances d'automne). Les parents d'enfants scolarisés à l'école primaire (1H-8H) ont été dûment informés et un point de situation sera effectué à l'automne. Pour 2018, un seul AES sera ouvert pour toute la commune et il y a un tournus entre les différentes structures. Au surplus, les modalités d'accueil ordinaires s'appliquent.

### Ouverture le mercredi après-midi

Afin de permettre une meilleure prise en charge des élèves, l'AES de Farvagny-le-Grand sera ouvert pour toute la commune et des transports seront organisés afin de rapatrier les élèves sur Farvagny après la matinée scolaire. Ainsi, une prestation équivalente est proposée à tous les élèves de la commune. Au surplus, les conditions d'ouverture et les modalités d'accueil ordinaires s'appliquent.



## Politique de l'Enfance et de la Jeunesse

Dès cet automne, la commune de Gubloux va mettre en œuvre sa politique active en matière d'Enfance et de Jeunesse. Celle-ci se concentre sur deux axes (enfants jusqu'à 12 ans / adolescents 12 à 18 ans) au moyen de deux projets : FriTime Gubloux et Midnight Gubloux. Pour le contexte et les détails, il est renvoyé au Rapport communal y relatif (*disponible sur le site internet ou auprès de l'administration communale*). De plus amples informations sur ces projets vous seront présentées lors d'un prochain bulletin.



## Midnight Gibloux

Le Midnight Gibloux ouvrira ses portes cet automne (22 septembre 2018) ! Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission Enfance et Jeunesse (CEJ) et la Fondation Idée Sports, a le plaisir de mettre en route cette action destinée principalement aux jeunes du CO. Visant plusieurs buts comme la promotion du sports, la santé, la prévention par les pairs et celui de permettre à nos adolescents de profiter des infrastructures communales, ce projet sera en phase pilote du mois de septembre 2018 au mois de janvier 2019. Pour ce faire, nous recherchons des jeunes motivés qui souhaitent prendre partie prenante à la mise sur pied de ces soirées. Vous trouverez les informations utiles dans l'annonce ci-dessous. N'hésitez pas à en parler autour de vous !



## NOUS RECHERCHONS Pour le Midnight Gibloux

### Juniorcoaches (h/f)



#### L'idée du projet jeunesse MidnightSports

L'ouverture des salles de gymnastique offre aux jeunes un lieu de rencontres dédié au sport, au jeu et à la convivialité le samedi soir. Le Midnight Gibloux sera inauguré le 22 septembre 2018 ! Il aura lieu chaque samedi soir, sauf pendant les vacances scolaires. Pour renforcer l'équipe de coaches, nous recherchons des jeunes motivés qui ont envie de s'impliquer dans ce projet.



#### Le poste de juniorcoach

Les juniorcoaches travaillent en équipe avec les chefs de projet et les seniorcoaches en participant à l'organisation de la soirée. Le poste implique l'animation des activités et l'encadrement des participants, la gestion du kiosque et du guestbook, ainsi que la mise en place et le rangement du matériel.



#### Votre profil

- Age : entre 13 et 17 ans
- Vous êtes engagé-e, flexible et capable de travailler en équipe
- Vous êtes prêt-e à travailler 1 à 2 samedis soir par mois
- Vous avez de l'intérêt pour les projets sportifs et pédagogiques



#### Nous offrons

- Une participation au développement et à la gestion du projet
- Un encadrement professionnel et une équipe dynamique
- Une formation interne
- Une rémunération
- Un certificat de travail

#### Pour plus d'informations

Contactez directement les chefs de projet :

Marion Chavanne  
077 467 77 46  
[marion.chavanne@bluewin.ch](mailto:marion.chavanne@bluewin.ch)

Simon Ducotterd  
079 237 10 18  
[sducotterd@bluewin.ch](mailto:sducotterd@bluewin.ch)



Pour d'autres informations :  
Fondation IdéeSport  
Place Chauderon 24, 1003 Lausanne  
024 425 80 40  
[www.ideesport.ch](http://www.ideesport.ch)



## Sondage bus de nuit à Gibloux

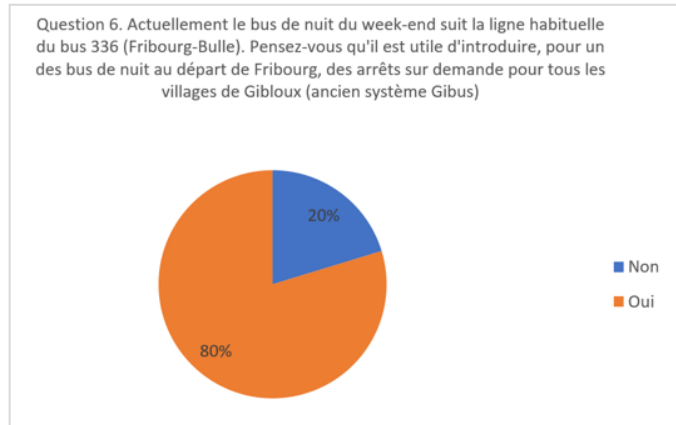
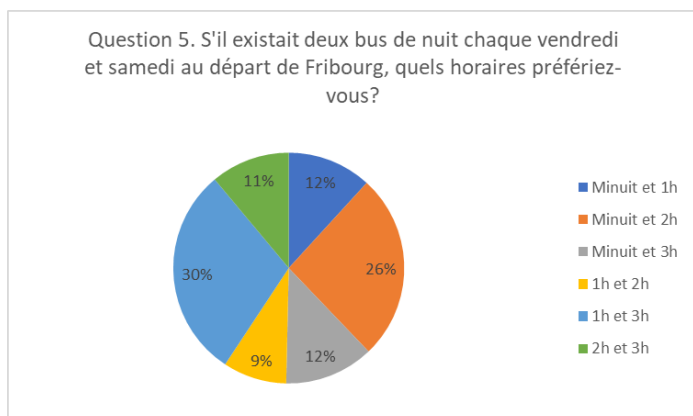
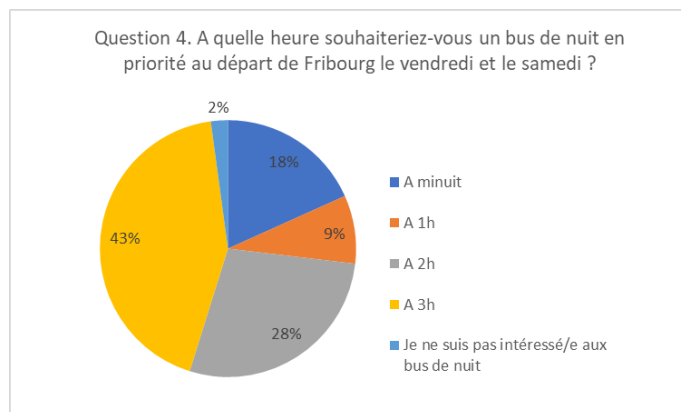
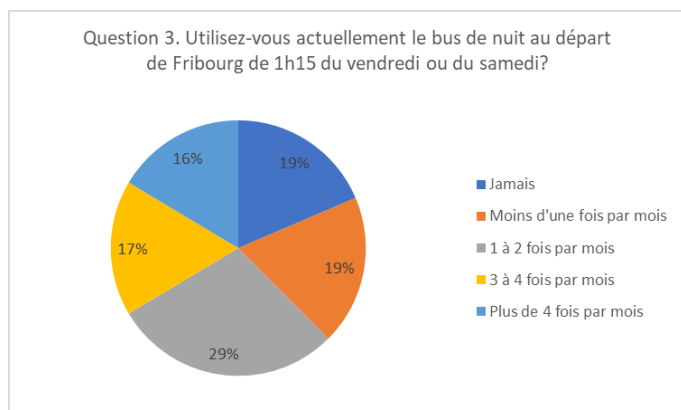
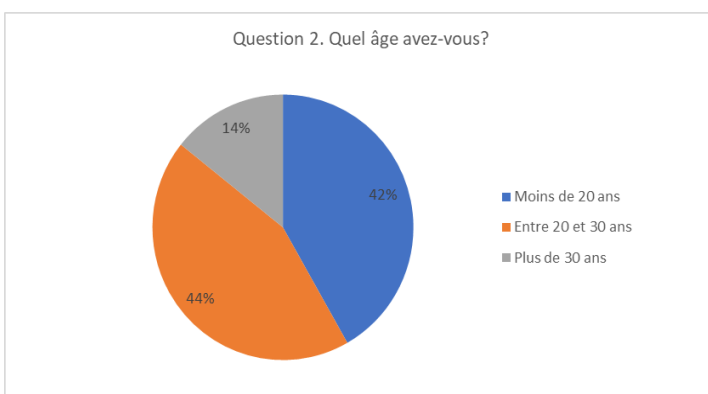
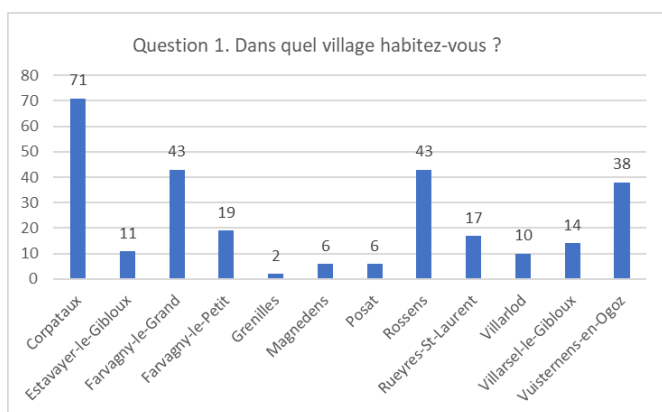
Les horaires 2019 prévoient un nouveau concept de bus de nuit. Le Conseil communal a déjà fait savoir, en 2017, aux Services de l'Etat concernés, son intérêt pour une meilleure desserte de notre commune en bus de nuit durant la fin de semaine.

Afin de connaître les besoins de ses habitants, le Conseil communal a mis sur pied, au mois d'avril 2018, une enquête sur les bus de nuit.

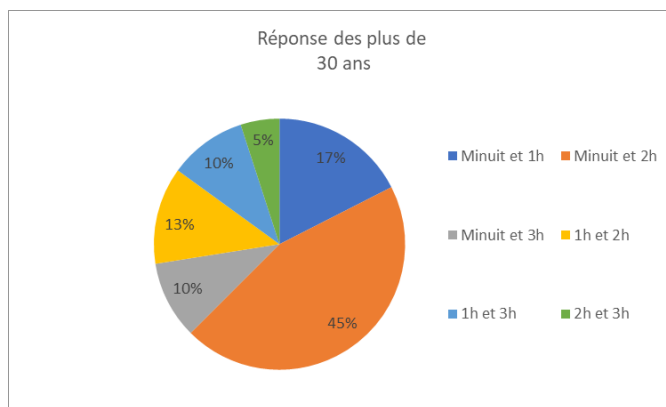
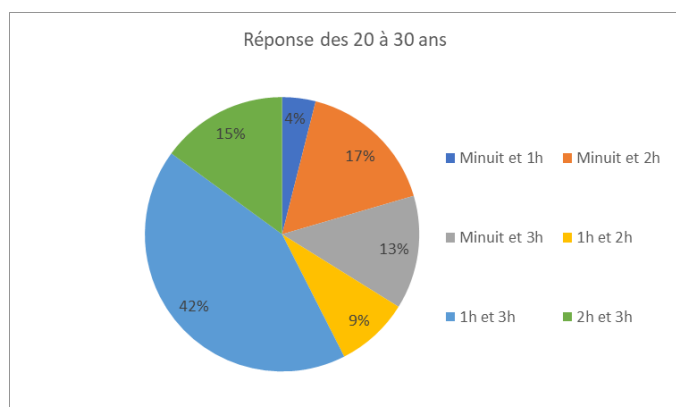
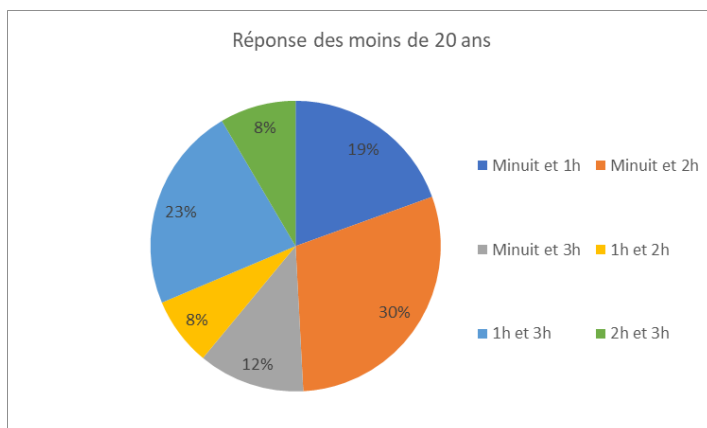
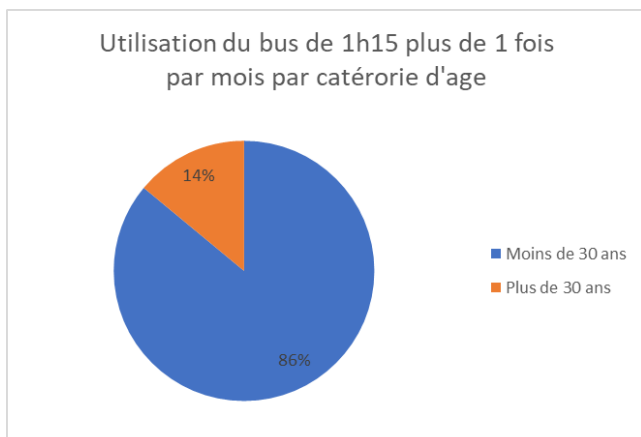
### Résultats

Avec un total de 288 réponses, reporté sur la population la plus concernée, l'échantillon peut être considéré comme représentatif. En effet, le 86% des participants au sondage a moins de 30 ans. Avec 1'465 habitants entre 16 et 30 ans, nous avons obtenu un taux de participation de cette tranche d'âge de 16%.

Six questions aux habitants de Gibloux :



## Des besoins différents selon l'âge



Le 86 % des sondés de moins de 30 ans utilise régulièrement le bus de 1h15.

Plus de 50% des moins de 20 ans souhaitent une offre qui comprenne au moins un bus vers minuit.

Le 70 % des 20-30 ans souhaite une offre qui comprenne au moins un bus vers 3h.

### Quelles conclusions pour notre commune ?

Les besoins en bus de nuit durant la fin de semaine sont avérés et ceci avant tout pour les jeunes. L'introduction d'un bus supplémentaire la nuit du vendredi et samedi devrait se faire vers 3h.

Pour couvrir le manque d'offre entre 23h08 et 1h15, il faudrait, dans une situation idéale, introduire aussi un bus vers minuit, ou au moins retarder le départ du bus de 23h08.

80% des personnes qui ont répondu au sondage souhaitent la réintroduction d'un bus avec arrêt sur demande pour tous les villages de Gibloux (ancien système Gibus). A remarquer que les personnes qui ne souhaitent pas la réintroduction d'un tel bus habitent Corpataux, Rossens, Farvagny ou Vuisternens-en-Ogoz.

Le Conseil communal a fait parvenir aux Services de l'Etat concernés, dans le cadre de la consultation des horaires 2019 des Transports publics, les résultats de ce sondage.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à l'enquête !



## DÉCHETS

Nous vous informons que les anciennes vignettes et les sacs taxés peuvent être rapportés en déchetterie ou auprès du secrétariat communal **jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 dernier délai.**

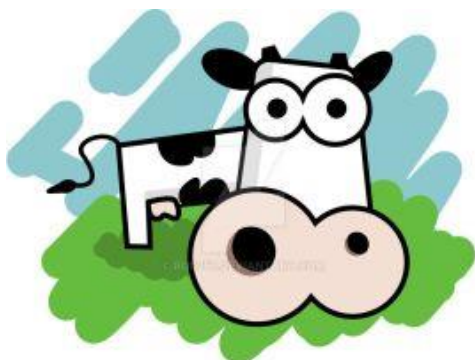
De même, le remboursement des dépôts sur les anciennes cartes (Vuisternens-en-Ogoz) peut également être effectué **jusqu'au vendredi 13 juillet 2018 dernier délai.**

Nous vous remercions de votre aimable compréhension.

**Bonne balade et merci de**  
**respecter**  
**la campagne!**



- ✓ **Ramasser les crottes de chien**  
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- ✓ **Tenir son chien en laisse**  
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- ✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**  
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !
- ✓ **Respecter les clôtures et refermer les barrières**  
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- ✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**  
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- ✓ **Ne pas se parquer n'importe où**  
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- ✓ **Respecter le trafic agricole**  
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!
- ✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**  
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- ✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**  
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.



## Chenilles urticantes

### Bombyx chrysoorrhée ou «cul brun»

Auteurs: P. J. Charmillot, M. Hächler, B. Graf et H. Höhn

#### Description

Le **papillon**, qui mesure 32 à 40 mm d'envergure, a des ailes blanches à nervures peu distinctes. Il porte, à l'extrémité de son abdomen, une touffe de poils bruns. Les antennes sont fortement pectinées. Les **œufs** de forme ronde, aplatis, sont couverts d'une masse feutrée, constituée de poils bruns que la femelle arrache de l'extrémité de son abdomen lors de la ponte. La **chenille** noirâtre porte des tubercules garnis de poils hérissés urticants de couleur brun clair. Les tubercules latéraux sont pourvus de taches blanches. Du 4e au 9e segment, on distingue une double ligne dorsale transversale orange-rouge. A la fin de son développement, la larve a une longueur de 30 à 33 mm. La **chrysalide** est de couleur brun foncé, couverte de poils. L'apex du dernier segment abdominal est pointu et doté d'une couronne d'épines.

#### Aire de répartition

Le bombyx cul brun est une espèce endémique répandue dans la partie chaude de l'Europe, en passant par l'Asie-Mineure, jusqu'en Transcaucasie. Elle a été introduite aux Etats-Unis à la fin du XIXe siècle et y a causé de gros dégâts.

#### Plantes-hôtes

C'est une espèce très polyphage typique des feuillus. Les chenilles dévorent feuilles et fleurs de diverses essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales: chêne, châtaignier, platane, orme, érable, aubépine, ronces, prunellier, sorbier, églantier, saule, pommier, poirier, cerisier, pêcher, vigne, rosier, laurier...

#### Biologie

Ce ravageur n'a qu'une génération par année. Les papillons sont nocturnes et volent en juin-juillet. Les œufs, déposés dans un amas de poils que la femelle détache de son abdomen, éclosent après environ 8 jours d'incubation. Après s'être nourries un certain temps, les petites chenilles entrent en hibernation et passent la mauvaise saison dans des nids formés de feuilles sèches agglomérées par de la soie. Elles reprennent leur activité au printemps dès que les températures atteignent 10 à 15° C. Elles se nourrissent



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschafts-  
departement EVD

**Forschungsanstalt**

**Agroscope Changins-Wädenswil ACW**



Papillon mâle du Bombyx cul brun *Euproctis chrysoorrhoea*.



Chenilles attaquant des bourgeons de poirier

de bourgeons et de feuillage au voisinage du nid qu'elles regagnent chaque soir. Dès la fin mai et en juin, les chenilles matures se nymphosent dans des feuilles agglomérées par des fils de soie. Le cul brun est un ravageur endémique qui se manifeste par de très fortes pullulations puis régresse naturellement en quelques années. La dernière gradation s'est manifestée dès 1982–1983 dans le sud-ouest de la France puis s'est étendue plus tard au centre et à l'est du pays. La Suisse romande a connu de fortes pullulations en 1987, mais la population s'est effondrée en 1988.

### Dégâts

Les jeunes chenilles rongent l'épiderme des feuilles de juillet à septembre sans toutefois causer beaucoup de dégâts. Au printemps par contre, les chenilles sont beaucoup plus voraces. Elles s'attaquent aux bourgeons, aux inflorescences et peuvent défeuiller complètement l'arbre, entraînant ainsi sa mort ou accroissant sa sensibilité à des ravageurs dits de faiblesse.

### Urtication

Les chenilles sont recouvertes de poils très urticants qui se cassent au moindre contact et provoquent chez l'homme et les animaux des démangeaisons, rougeurs, inflammations et éruptions cutanées ainsi que des irritations oculaires extrêmement désagréables au point qu'il n'est parfois plus possible d'effectuer la récolte dans les cultures fruitières.

### Moyens d'avertissement

Le piège lumineux permet d'établir des courbes de vol et d'estimer la menace au niveau régional, car les adultes se déplacent sur d'assez grandes distances. Lors des pullulations, les prises atteignent parfois plus de 500 papillons par jour alors que les captures sont pratiquement inexistantes durant les phases de régression du ravageur.

Dans les cultures fruitières, l'importance des populations de bombyx peut être évaluée par dénombrement des nids par arbre.

### Lutte

En cultures fruitières, pratiquement tous les insecticides appliqués en traitement pré- ou postfloral contre les arpeuteuses et les noctuelles sont également efficaces contre les larves du bombyx cul brun qui reprennent leur activité après l'hivernation. En été par contre, les jeunes larves fraîchement écloses échappent parfois aux programmes sélectifs appliqués contre les tordeuses. Même si les défoliations sont peu importantes, la



Chenilles au stade L2 sur le nid avant l'hivernage. (Photo: R. Rohner.)



La chenille mature hérissée de poils urticants mesure de 30 à 33 mm. (Photo: R. Rohner.)



Dès l'éclosion, les jeunes chenilles sortent de l'amas feutré qui protège les œufs et s'attaquent aux feuilles.

présence de fortes populations de bombyx peut occasionner de l'urtication chez les personnes travaillant dans les vergers, particulièrement à la récolte. Les cueilleurs grattent alors les cueilleuses et réciproquement. Finalement tous y prennent beaucoup de plaisir si bien que les travaux accusent un retard considérable. Une intervention avec un insecticide à action rapide (ester phosphorique ou *Bacillus thuringiensis*) peut alors s'avérer nécessaire en été. En présence de faibles populations ou sur des plantes ornementales, il est possible de procéder à un échenillage en hiver en prenant soin d'éviter tout contact direct avec les nids qui doivent être brûlés.



Au printemps, les chenilles quittent le nid soyeux chaque matin et y retournent le soir.

## ENERGIE

### Visite d'une installation de Biogaz

Une étude, accompagnant le plan communal des énergies, a mis en lumière un potentiel de production de biogaz sur le territoire communal. Avec de nombreuses exploitations agricoles, pour un total de plus de 2500 UGB (unités gros bétail), l'agriculture pourrait produire de l'énergie à partir des engrais de ferme.

Afin d'informer les personnes concernées sur ce thème, le Conseil communal, en collaboration avec la Commission de l'énergie, a organisé un après-midi d'information sur le biogaz. Il a convié les agriculteurs de la commune ainsi que ceux de Hauterive FR.

Les participants, dont 18 agriculteurs, des membres de la Commission de l'énergie ainsi qu'une délégation du Conseil communal, ont pu s'informer largement sur la production de ce type d'énergie. Ils ont pu suivre une

conférence de l'Association des exploitants d'installations de biogaz agricole Oekostrom et ils ont visité l'installation de biogaz du Muret.

Ils ont pu poser diverses questions sur la viabilité d'une telle installation. Plusieurs questions ont aussi touché la future rétribution de cette énergie. Une certaine incertitude existe sur le futur de la RPC (rétribution à prix coûtant), sur la vente du courant vert, de la chaleur et des certificats de réduction d'équivalents CO<sub>2</sub>.

Vu qu'un tel projet se prépare sur plusieurs années, les conférenciers ont conseillé aux intéressés d'élaborer des projets dès maintenant pour être prêts quand la nouvelle rétribution du biogaz sera connue.

Nous espérons que cette journée aura peut-être été le point de départ de nouveaux projets dans la production d'énergies renouvelables.



Journée Biogaz du 20 avril 2018

Plus d'informations sous :  
[www.oekostromschweiz.ch](http://www.oekostromschweiz.ch)  
[www.biomassesuisse.ch](http://www.biomassesuisse.ch)

Commune  
de Gubloux

# notre geste

votre geste pour économiser  
de l'énergie



## Eclairage public

La dernière campagne de changement date de 2016, où nous avons remplacé soixante points lumineux par des ampoules LED. Cela représente une économie d'énergie de 50 % et une économie financière de 3'500 francs par an sur la consommation électrique. L'investissement de base était de 61'000.-.

Nous avons actuellement 235 lampadaires LED sur un total de 841, ce qui représente 28 % de l'ensemble. Les lampes LED installées ont une durée de vies de 100'000 heures selon leur fournisseur.



Pour plus d'informations :  
[notregestevotregeste.ch](http://notregestevotregeste.ch)

En partenariat avec  
SuisseEnergie pour les communes



## Installations photovoltaïques

A Rossens, nous avons deux bâtiments communaux équipés de panneaux solaires photovoltaïques. Le bâtiment de l'édilité, construit en 2001, a bénéficié de la réalisation d'une installation solaire en 2010. Une surface de 210m<sup>2</sup> avec une puissance de 27,73 kWc permet un excellent rendement et une diminution des coûts en énergie.

La commune a également installé en 2017 une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école de Farvagny. La production prévue est de 29'300 kWh/an et une puissance totale de 29,70 kWc.

De nouvelles installations sont prévues sur d'autres bâtiments communaux.





**🔥 Chauffage**

Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...

**⚡ Électricité**

Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des LED, installer des minuteries...



notre geste  
**votre geste**  
pour économiser  
de l'énergie



**🏠 Bâtiment**

Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...

**♥ Mode de vie**

Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...



[notregestevotregeste.ch](http://notregestevotregeste.ch)



# LE CONSEIL GÉNÉRAL

---

## DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

**Dans ses séances des 28 et 29 mai 2018, le Conseil général a :**

- approuvé les comptes de fonctionnement 2017 de la commune de Gibloux
- approuvé les comptes des investissements 2017 de la commune de Gibloux
- approuvé les comptes de fonctionnement 2017 du Home médicalisé du Gibloux
- approuvé les comptes des investissements 2017 du Home médicalisé du Gibloux
- approuvé le règlement du personnel du Home médicalisé du Gibloux
- approuvé les décisions spéciales d'investissement :
  - crédit de CHF 100'000.- pour l'étude de faisabilité technique des extensions scolaires
  - crédit de CHF 39'600.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux (modification de décision)
- accepté le principe du maintien des camps scolaires selon la pratique en vigueur pour l'année 2019 avec la prise en charge par la commune de la part qui ne peut pas être facturée aux parents
- élu M. Frédéric Oberson, du cercle de Corpataux-Magnedens, à la présidence du Conseil général
- élu M. Florian Berset, du cercle de Le Glèbe, à la vice-présidence du Conseil général
- élu M. Léo Bulliard, du cercle de Farvagny, en qualité de scrutateur

**Dates des prochaines séances :**

Mercredi 10 octobre 2018

Lundi et mardi 3 et 4 décembre 2018

# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES

---

## FERMETURE D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

**lundi 30 juillet 2018 au vendredi 3 août 2018**

Durant cette période, le numéro 026 552 59 99 est à votre disposition en cas d'urgence uniquement (heures de bureau).

Pour les cartes d'identités, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92, fax 026 305 50 23, ou passer commande en ligne sur [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch).

## FÊTE NATIONALE

La manifestation de la Fête nationale 2018 est organisée en collaboration avec la société de jeunesse de Corpataux-Magnedens et se déroulera



**le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018  
aux abords de la salle La Tuffière  
à Corpataux dès 18h00**

L'orateur sera M. Le Conseiller d'Etat Didier Castella,  
Directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture  
et des forêts (DIAF)

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### Matériel de vote

Nous vous rappelons que, sous peine de nullité, la seule boîte à lettres valable pour le vote par correspondance, hormis un retour par poste, est celle située à l'entrée de la nouvelle administration communale.

Les boîtes à lettres de Rossens et de Vuisternens-en-Ogoz sont réservées aux nouveaux services en place dans ces locaux.



## Invitation de personnes étrangères - Déclaration de prise en charge

Les personnes ( ci-après : garant(s) ) souhaitant inviter une personne résidant hors de l'UE reçoivent de l'ambassade une déclaration de prise en charge à compléter et à présenter à la commune pour contresignature.

La commune devant prendre position sur cette invitation, plusieurs documents doivent être annexés à la déclaration de prise en charge. Aussi, nous demandons aux garants de passer en personne à l'administration communale afin de présenter leur dossier et, le cas échéant, de le compléter par les documents demandés.

**Afin que cette entrée en Suisse ne soit pas retardée par des questions administratives, nous vous demandons d'effectuer cette démarche sans délai.** Pour votre information, le traitement d'un dossier par la commune peut prendre une, voire deux semaines, selon le pays de provenance de l'invité et la situation du garant.

Le contrôle de l'habitant se tient à votre disposition pour toute question relative à ce sujet.

## Documents d'identité

### Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



- 1 photo passeport (la photo doit être de très bonne qualité – toutes les informations sur le site : <https://www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf>)
- Votre ancienne carte d'identité pour annulation
- En cas de perte de ce document, une déclaration officielle de perte de la gendarmerie

Si vous souhaitez vous rendre auprès du Service des passeports à Granges-Paccot, vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.

Pour les tous petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre auprès du Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre auprès du Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-après pour une prise de rendez-vous).

## Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous

- soit par téléphone au 026 305 15 26
- soit par internet par le site suivant :  
[http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/passeports\\_suissees\\_\\_\\_biometrie/commande\\_passeport.htm](http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/passeports_suissees___biometrie/commande_passeport.htm)
- ou vous présenter directement au guichet, durant les heures d'ouverture



Signature des enfants : dès 7 ans

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
<b>Adulte</b>	Passeport	10 ans	Fr. 145.00
	Carte d'identité		Fr. 70.00
	Passeport + Carte d'identité		Fr. 158.00
<b>-18 ans</b>	Passeport	5 ans	Fr. 65.00
	Carte d'identité		Fr. 35.00
	Passeport + Carte d'identité		Fr. 78.00

## Voyage non-accompagné d'un mineur à l'étranger

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale pour le prix de CHF 10.-. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde sur l'enfant) est prié de passer à l'administration communale avec les données concernant le voyage (dates effectives du voyage, date du retour, destination, noms, prénoms, date de naissance et adresse de la personne majeure qui accompagne l'enfant).

Toutefois, le Touring Club Suisse (TCS) propose un formulaire en ligne, gratuit, mais non-attesté par la commune. Vous trouvez ce document intitulé « Autorisation de voyager pour un enfant non accompagné par ses parents » sur notre site internet [www.commune-qibloux.ch](http://www.commune-qibloux.ch) sous la rubrique « Contrôle de l'habitant » puis « Document d'identité ».



## Bois de feu



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements <b>079/413.55.40</b> ) rene.bovigny@bluewin.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuistemens-en-Ogoz
Nom et prénom :	..... (laisser blanc)
Rue :	..... NO
Localité	.....
Téléphone	.....

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total	
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec <sup>1</sup>			
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F		
	1 m		90.00		115.00	D		
	50 cm		110.00		135.00	D		
	33 cm		115.00		145.00	D		
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F		
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F		
	1 m		70.00		85.00	D		
	50 cm		85.00		100.00	D		
	33 cm		95.00		115.00	D		
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F		
Copeaux de bois	m <sup>3</sup>		25.00	--	--	F		
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m <sup>3</sup>		40.65	--	--	D		
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m <sup>3</sup>		47.75			D		
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz						10.00/carton	F	Au centre
<b>Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise</b>								
<b>Total</b>								

Bois sec <sup>1</sup> : en stock limité  
 F : pris en forêt  
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

## BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

### BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX : horaire habituel

FARVAGNY		ROSSENS		ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h	Mardi	15h30 - 18h30	Etudiants et apprentis	15.- / an
Mercredi	15h - 19h	Vendredi	15h - 18h	ADULTES	20.- / an
Samedi	09h - 12h				

La bibliothèque de Farvagny sera fermée du 29 juillet au 17 août 2018

La bibliothèque de Rossens sera fermée du 25 juillet au 13 août 2018

**Horaires d'été** (du 9 au 29 juillet)

FARVAGNY : ouvert chaque		ROSSENS : ouvert les	
Mercredi	15h - 19h	Mardi 10 et 24 juillet	15h30 - 18h30
Samedi	09h - 12h	Mardi 14 août	15h30 - 18h30
026 411 16 20 <a href="mailto:brg@bluewin.ch">brg@bluewin.ch</a>		026 411 33 13 <a href="mailto:biblioros@bluewin.ch">biblioros@bluewin.ch</a>	



Durant cette période, chaque abonné peut emprunter jusqu'à 20 ouvrages.

## LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

### La Ludothèque du Gibloux déménage



Nouvelle adresse :

**Route de la pépinière 20, 1696 Vuisternens-en-Ogoz**

Nouvelles heures d'ouvertures :

Mardi : **15h30 - 17h30**

Vendredi : **15h30 - 17h30**

1<sup>er</sup> samedi du mois : **09h00 - 11h00**

Vacances scolaires : **Fermé**

Retrouvez-nous dès le 28 août 2018 !

## SITE INTERNET

Le site internet communal [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

# Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**  
M. Georges Steiner effectuera le contrôle  
des champignons à :

**VUISTERNENS-EN-OGOZ**

**Chez Dany à la route de Bulle 17**

**le mercredi et dimanche  
de 18h00 à 19h00**

Les personnes qui le désirent peuvent faire  
contrôler leur récolte. Celui-ci est gratuit  
pour les habitants de la commune de Gubloux.

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès  
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,  
à Romont au 079 / 654 15 21.

Organisation

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE  
VUISTERNENS-EN-OGOZ**





## Découvrez le monde à la maison!

**Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? Alors tentez l'expérience de l'échange tout en restant à la maison !**



« Quand Daw\* est arrivée chez nous en août, elle était extrêmement timide et réservée, et était moins autonome que les jeunes suisses de son âge », frissonnent Judit et Franziska au sujet de leur fille d'accueil thaïlandaise. « Aujourd'hui, près d'une année plus tard, Daw est devenue une jeune femme qui sait exprimer et affirmer ce qu'elle veut et ce qu'elle n'aime pas. »

Le temps passé avec Daw a été pour elles une expérience unique et inoubliable, poursuivent Judit et Franziska. « Nous avons pu apprendre beaucoup sur nous-mêmes, sur nos attitudes

et notre vision des choses – et bien sûr, sur nous-mêmes en tant que Suisses. Nous avons parlé pendant un nombre incalculable d'heures (Daw sur la Thaïlande et nous sur la Suisse et vice versa), jusqu'à avoir fait le tour de tous les clichés et particularités de chacun et de les avoir expliqués. »

Chaque année, quelque 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année. Vous pouvez bien évidemment compter sur l'encadrement et le soutien de YFU durant toute la durée de l'échange.

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? N'hésitez pas à nous contacter sans engagement (031 305 30 60, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : [www.yfu.ch](http://www.yfu.ch).

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.

*\*nom modifié*



# ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

## Administration communale

### Adresse

Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny

Téléfax 026 652 59 01

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.30-11.30	15.00-19.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.30-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.30-11.30	14.00-17.00
Vendredi	08.30-11.30	14.00-16.00

*Veille de fête : jusqu'à 16h00*

### Service / Secteur

Secrétariat général	026 552 59 02
Contrôle de l'habitant	026 552 59 03
Administration scolaire et extrascolaire	026 552 59 04
Service des finances	026 552 59 05
Service technique	026 552 59 06
Police des constructions	026 552 59 07

### **Permanence technique**

**079 545 96 99**

### Courriel

[administration@commune-gibloux.ch](mailto:administration@commune-gibloux.ch)  
[habitant@commune-gibloux.ch](mailto:habitant@commune-gibloux.ch)  
[admin.scolaire@commune-gibloux.ch](mailto:admin.scolaire@commune-gibloux.ch)  
[finances@commune-gibloux.ch](mailto:finances@commune-gibloux.ch)  
[technique@commune-gibloux.ch](mailto:technique@commune-gibloux.ch)  
[constructions@commune-gibloux.ch](mailto:constructions@commune-gibloux.ch)

## Service des forêts

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Téléphone 026 552 59 08  
Portable 079 413 55 40

[forets@commune-gibloux.ch](mailto:forets@commune-gibloux.ch)

## Service social du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

Téléphone 026 552 59 60  
Téléfax 026 552 59 61

[service.social@commune-gibloux.ch](mailto:service.social@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

## Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

*Adresse postale :*  
Case postale 62, 1726 Farvagny

Téléphone 026 552 59 63

[service.curatelles@commune-gibloux.ch](mailto:service.curatelles@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	08.15-11.30	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

*Permanence téléphonique tous les matins  
de 08.15 à 11.30*

